ACCOMPAGNEMENT

Mobilisez-vous pour une mobilité durable : rejoignez le programme "Employeur Pro-Vélo"

Conçu pour promouvoir l'utilisation du vélo dans les trajets domicile-travail ainsi que dans les déplacements professionnels, ce programme offre des avantages certains pour votre organisation.

Publié le 30 janvier 2024

Qu'est-ce que le Label Employeur Pro-Vélo ?

Le dispositif Label Employeur Pro-Vélo vise à encourager **les employeurs à soutenir les mobilités douces** au sein de leur structure. Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) propose aux employeurs : Un soutien financier ainsi qu'un accompagnement clé en main vers la labellisation.

Initié par le Ministère de la Transition Écologique et porté par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), ce programme est une opportunité unique de promouvoir l'utilisation du vélo parmi vos salariés, contribuant ainsi à la construction d'un avenir plus vert et plus sain pour tous.

Pourquoi devenir un Employeur Pro-Vélo ?

L'adoption du vélo comme moyen de transport privilégié présente de multiples avantages pour les employeurs, les salariés et la communauté dans son ensemble. En encourageant vos équipes à opter pour le vélo, vous contribuez à réduire l'empreinte écologique, à améliorer la santé et le bien-être de vos salariés et à réduire les coûts de stationnement et de transport. De plus, en participant à ce programme, vous affirmez votre engagement envers des pratiques durables, renforçant ainsi votre image de marque et votre attractivité en tant qu'employeur.

La participation au programme "Employeur Pro-Vélo" est ouverte à toutes les entreprises et acteurs économiques du Grand-Orly Seine Bièvre, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2024

La Courcyclette, votre partenaire local en Val-de-Marne

La Courcyclette, sélectionnée comme "chargée de secteur" pour le Val-De-Marne, est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans cette démarche. En tant que partenaire local du programme "Employeur Pro-Vélo", La Courcyclette a pour mission de :

- Présenter le programme OEPV aux employeurs
- Conseiller les employeurs sur les différentes opportunités et mesures proposées par le programme
- Pré-diagnostiquer la culture vélo de l'entreprise et identifier les points forts et sensibles.

En savoir plus : https://www.courcyclette.org/content/38-objectif-employeur-pro-velo

Engagez-vous dès aujourd'hui pour la mobilité de demain

Le Grand-Orly Seine Bièvre est déterminé à soutenir les entreprises de notre territoire dans leur transition vers une mobilité plus durable. En adhérant au programme "Employeur Pro-Vélo", vous faites un pas significatif vers un avenir où la mobilité est à la fois saine, écologique et économique.

https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/mobilisez-vous-pour-une-mobilite-durable-rejoignez-le-programme-employeur-pro-velo-8005?

Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

01 78 18 22 22